



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Participation française à la vaccination contre la poliomyélite

Question écrite n° 44405

### Texte de la question

M. Julien Borowczyk interroge M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur les investissements apportés pour l'éradication de la poliomyélite par la France. Les efforts de la France en ce sens sont indéniables. Cependant, contrairement à l'Allemagne et au Royaume-Uni, la France investit dans cette éradication à travers la GAVI et la COVAX à hauteur de plusieurs centaines de millions d'euros. Les autres acteurs mettent des efforts importants également dans la vaccination contre la poliomyélite. En raison de la crise sanitaire et des retards dans la vaccination, les taux de cas ont augmenté drastiquement. En effet, le poliovirus dérivé (PVDVc) de type II se propageant en Afrique et en Asie a fait exploser le nombre de cas de manière alarmante en 2020. En 2021, persistaient encore plus de mille cas. Mais l'avenir se montre encourageant avec l'arrivée du nouveau vaccin antipoliomyélitique oral de type II (nVPO2) se montrant très efficace sur le variant. Suite à cette situation, l'IMEP a lancé la stratégie d'éradication de la poliomyélite 2022-2026. La France a choisi d'investir uniquement dans la GAVI pour le vaccin VPI qui traitera aussi la poliomyélite. Cependant, du fait de la dangerosité et de la contagiosité extrême de cette maladie, la situation demeure instable. Il suffit qu'il reste un cas porteur du virus pour relancer les cas. Cela fait des années qu'il est promis l'éradication de cette affection, sans jamais y parvenir. Il manque des moyens pour cette maladie. À ce titre, il serait judicieux pour la France d'investir, en plus, dans ce cas spécifique. La France n'en serait que plus valorisée pour avoir participé de manière significative à la disparition du dernier virus sauvage de la planète. Il souhaite ainsi connaître sa position sur ce sujet.

### Texte de la réponse

La France joue un rôle important pour atteindre l'objectif d'éradication de la poliomyélite, en finançant, de manière significative, l'Alliance mondiale pour les vaccins (GAVI), en coordination avec les autres grands acteurs mobilisés contre cette maladie. Le plan stratégique pour l'éradication de la poliomyélite 2013-2018 de l'OMS prévoyait l'introduction du vaccin antipoliomyélitique inactivé (VPI) dans les campagnes de vaccination systématique. GAVI, grâce aux financements de l'initiative mondiale pour l'éradication de la poliomyélite (IMEP), a œuvré à l'introduction de ce vaccin dans les 73 pays les plus pauvres au cours de cette période. La résurgence de la poliomyélite est, en effet, essentiellement liée à l'usage de vaccins oraux qu'il convient de remplacer au plus vite par le VPI. À la demande du conseil de surveillance de la poliomyélite, GAVI a ensuite approuvé, à partir de 2018, le financement des doses de vaccin antipoliomyélitique inactivé. La stratégie 2019-2023 de l'IMEP n'incluant pas le financement du VPI, GAVI investit 800 millions de dollars pour accélérer encore son déploiement entre 2021 et 2025. Cet appui contribue à orienter le marché des vaccins à court terme et soutient par ailleurs la mise au point d'un nouveau vaccin à un prix abordable couvrant, en une seule injection, la diphtérie, le tétanos, la coqueluche, Haemophilus influenzae de type B, l'hépatite B et la poliomyélite sous forme de VPI. Ce vaccin dit "hexavalent" remplacera, à terme, le vaccin actuel dit "pentavalent", couvrant les cinq infections citées sans la poliomyélite, qui a été introduit avec succès par GAVI dans tous les pays bénéficiant de son soutien. Le calendrier actuel prévoit la première introduction du vaccin hexavalent en 2024. L'usage du vaccin antipoliomyélitique inactivé (VPI) étant essentiel à l'éradication de cette maladie, la France participe de

manière active à sa diffusion à travers le financement qu'elle apporte à GAVI, qui s'élève à 500 millions d'euros pour le cycle 2021-2025, hors financements liés à la réponse à la Covid-19, en nette augmentation par rapport au cycle précédent. La France ne prévoit pas, à ce stade, de soutenir directement l'IMEP, dans la mesure où elle soutient déjà Gavi et doit traiter en priorité ses contributions financières aux nombreuses organisations internationales et initiatives en santé mondiale.

## Données clés

**Auteur :** [M. Julien Borowczyk](#)

**Circonscription :** Loire (6<sup>e</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 44405

**Rubrique :** Maladies

**Ministère interrogé :** [Europe et affaires étrangères](#)

**Ministère attributaire :** [Europe et affaires étrangères](#)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [22 février 2022](#), page 1103

**Réponse publiée au JO le :** [17 mai 2022](#), page 3212